

République Française
—
Département de la Marne
—
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne
—

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 15 AVRIL 2021

Le 15 avril 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Nuisement-sur-Coole, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 9 avril 2021.

<u>Nombre de délégués :</u>		<u>Titulaires présents :</u> Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Michel JACQUET, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, William MATHIEU, Freddy MELLETT, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.
- en exercice	44	
- présents	41	
- représentés ou ayant donné pouvoir	2	
- votants	43	
- ont voté pour	43	<u>Etaient représentés :</u> Gérard ACOSTA par Milène ADNET (pouvoir), Jean-Christophe MANGEART par Damien GALLOIS (suppléant).
- ont voté contre	0	
- se sont abstenus	0	<u>Absents :</u> Anne BRAZE (excusée).

DÉLIBÉRATION
N° 1007-2021

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET :
Convention de délégation de
maitrise d'ouvrage pour la mise
en place du service
d'accompagnement à la
rénovation énergétique

Le conseil nomme Mme Evelyne DRAN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les dispositions du Code de la construction et de l'habitation,
Vu l'avis de la Commission urbanisme en date du 8 avril 2021,
Vu l'avis de la Commission Affaires Générales et Budgétaires du 8 avril 2021,

Monsieur le Président expose à l'assemblée que les élus de de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, la Communauté de Communes de la Région de Suippes et la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, se sont impliqués dans la lutte contre le changement climatique et ont œuvré à être des facilitateurs de la transition énergétique.

À ce titre de nombreux programmes en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat sont déployés sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne. Le plus récent d'entre eux, le lancement – en 2017 - de la plateforme de rénovation énergétique GECKO-RENOV propose uniformément et sans conditions de ressources, un accompagnement de tous les propriétaires du Pays de Châlons-en-Champagne qui souhaitent mener un projet de rénovation énergétique de leur logement.

Le programme SARE « Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique » a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de rénovation énergétique, mobilisant l'ensemble des échelons de collectivités territoriales et les réseaux professionnels, en s'appuyant sur le réseau « FAIRE » (pour Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique).

Le programme permettra d'accompagner plus efficacement les ménages et les acteurs du petit tertiaire privé, vers la rénovation énergétique. Il viendra proposer aux ménages un parcours d'information et de conseils neutres et gratuits et un parcours d'accompagnement pour la rénovation énergétique.

Cette dynamique territoriale aura vocation à renforcer l'information des citoyens et l'accompagnement dans leur parcours de rénovation, en lien étroit avec les collectivités locales et leurs groupements. Elle permettra aussi d'accompagner de manière générale le développement d'une offre de qualité, la montée en compétences des professionnels de la rénovation et le développement de pratiques collectives de mobilisation des ménages et des entreprises pour rénover leurs bâtiments.

Le programme SARE vise à assurer la bonne articulation avec les interlocuteurs du quotidien (mairies, Maisons France services, etc.). Il vise également en priorité à consolider le réseau FAIRE mis en place par l'État, l'ADEME, l'Anah et l'ANIL en lien avec les collectivités territoriales et leurs groupements.

Une démarche concertée entre les acteurs a défini les modalités du déploiement de SARE sur le territoire pour les trois prochaines années :

- Le programme SARE est porté par la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne ;
- Cette dernière est mandatée par la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole et la Communauté de Communes de la Région de Suippes pour le faire en leur nom ;
- L'animation du dispositif est confiée au COMAL SOLIHA 51 ;
- Le programme SARE intègrera GECKO-RENOV et s'appuiera sur l'Espace Conseil FAIRE ;
- OKTAVE interviendra à la suite de GECKO-RENOV pour les projets nécessitant du suivi de chantier et de la maîtrise d'œuvre ;

En confiant l'animation de GECKO-RENOV au COMAL SOLIHA 51, la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole et de la Communauté de Communes de la Région de Suippes contribuent à réunir en un seul lieu l'ensemble des offres d'accompagnement technique et financier existantes sur le territoire : Espace conseil FAIRE, OPAH, GECKO-RENOV.

Le programme SARE est :

- co-financé par des fournisseurs d'énergie du secteur privé (dénommés Obligés) dans le cadre du dispositif de Certificats d'Economies d'Energie (ci-après « CEE »).
- co-porté par l'ADEME (Porteur pilote) et les collectivités territoriales volontaires (Porteurs associés) qui se sont manifestés dans le cadre d'une concertation et qui ont présenté un plan de déploiement du programme ;
- déployé au niveau local par les Porteurs associés, dans le cadre de conventions territoriales, couvrant toute la région.

Les Porteurs associés ont pour rôle principal de piloter le déploiement du Programme et sa mise en œuvre à l'échelle des territoires qu'ils représentent. Ils assurent l'exécution financière du Programme, notamment en recevant et en distribuant les fonds des Obligés. Ils suivent l'avancement opérationnel des actions engagées, en lien avec le Porteur pilote

Les objectifs quantitatifs trisannuels du programme d'action du territoire pour le déploiement du programme SARE en fonction de chaque axe sont définis comme suit :

Actes métiers		Unité de compte des actes	Objectifs de réalisation en nombre d'actes sur 3 ans	Objectifs de réalisation en nombre d'actes par an
Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement	A.1 Information de premier niveau : juridique, technique, financière et sociale	Nombre de ménages (modestes ou non) ou syndicats de copropriétaires informés en matière de rénovation	1263	421
	A.2 Conseil personnalisé	Nombre de ménages ou syndicats de copropriétaires conseillés en matière de rénovation	500	167
	A.3 Audits énergétiques	Nombre de ménages en LI ayant bénéficié d'un audit	0	0
		Nombre de syndicats de copropriétaires ayant bénéficié d'un audit	0	0
	A.4 Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale (amont chantier)	Nombre de ménages en LI accompagnés pour la rénovation	270	90
		Nombre de syndicats de copropriétaires accompagnés pour la rénovation	24	8
	A.4 BIS Accompagnement des ménages dans l'avancement de leur chantier de rénovation globale	Nombre de ménages en LI accompagnés et suivis pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	16	5
		Nombre de syndicats de copropriétaires accompagnés et suivis pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	10	3
	A.5 Accompagnement complet des ménages pour une rénovation globale (Maitrise d'oeuvre)	Nombre de ménages en LI ayant bénéficié d'une assistance maîtrise d'oeuvre pour leurs travaux de rénovation globale	21	7
		Nombre de syndicats de copropriétaires ayant bénéficié d'une maîtrise d'oeuvre pour leurs travaux de rénovation globale	0	0

Dynamique de la rénovation	C.1 Sensibilisation, communication, animation des ménages			
	C.2 Sensibilisation, communication, animation du petit tertiaire privé			
	C.3 Sensibilisation, communication, animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux			

Conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux	B.1 Information de premier niveau : juridique, technique, financière et sociale	Nombre d'entreprises informées en matière de rénovation	80	27
	B.2 Conseil personnalisé aux entreprises	Nombre d'entreprises conseillées en matière de rénovation	50	17

La durée de financement du déploiement du programme sur chaque territoire est de 3 ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

La participation financière de chaque intercommunalité est proportionnelle au nombre d'habitants de son territoire et à hauteur de 0.50 € par habitant et par an, soit 146 151 € répartis comme suit :

- Communauté d'Agglomération de Châlons = 80 143 hab x 1.50 € = 120 215 €
- Communauté de Communes de la Région de Suippes = 7 699 hab x 1.50 € = 11 548 €
- Communauté de Communes de la Moivre à la Coole = 9 592 hab x 1.50 € = 14 388 €

Dans le cadre de la mise en place du déploiement du Programme SARE, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage définissant les termes de l'opération doit être conclue entre d'une part, la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole et de la Communauté de Communes de la Région de Suippes et d'autre part la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne.

Il est proposé de valider les modalités de cette convention et d'autoriser le Président à la signer.

Sur proposition du Président ;

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

ACCEPTÉ le portage du dispositif SARE par la communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne,

APPROUVE les termes des conventions suivantes :

- Convention d'objectifs et de moyens entre le Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne et le COMAL ;

- Convention de gestion entre la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, la Communauté de Communes de la Région de Suippes et la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.



Extrait certifié conforme,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Julien Valentin".

Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN
2021.05.10 11:17:06 +0200
Ref:20210510_103403_1-1-O
Signature numérique
le Président